



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **9 mars 2009**

Délibération n° 2009-0564

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Subvention à l'association Village des créateurs du passage Thiaffait - Programme d'actions 2009**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation**

Rapporteur : Madame Gelas

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 février 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 10 mars 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Lung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Muet, Mmes Palēja, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pillonel, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), M. Vesco, Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Pierron), Baume (pouvoir à Mme Chevallier), Dagorne (pouvoir à M. Gignoux), MM. Fleury (pouvoir à Mme Vullien), Galliano (pouvoir à M. Bouju), Genin (pouvoir à M. Albrand), Giordano (pouvoir à M. Coste), Mmes Levy (pouvoir à M. Havard), Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Plazzi (pouvoir à M. Le Bouhart), Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Lambert), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Yérémián (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : M. Arrue, Mme Bonniel-Chalier, MM. Deschamps, Imbert Y, Kabalo, Louis, Morales.

Séance publique du 9 mars 2009**Délibération n° 2009-0564**

commission principale : développement économique

objet : **Subvention à l'association Village des créateurs du passage Thiaffait - Programme d'actions 2009**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 février 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine conduit une politique de développement économique dédiée aux industries créatives. Celle-ci vise à soutenir et valoriser des secteurs à fortes composantes créatives (le design, la mode, l'image et les loisirs numériques) et à accélérer les processus d'innovation par la créativité et le croisement entre filières. Cette démarche s'inscrit dans une vision plus globale du marketing territorial visant à positionner Lyon comme une agglomération créative.

Dans le prolongement de la politique de Lyon Vision Mode, cette politique a défini un axe de développement concernant le soutien à la création et aux talents.

Le Village des créateurs du passage Thiaffait, structure d'accompagnement des jeunes entreprises de mode de la région lyonnaise dans un format pépinière d'entreprises, est un acteur clé de cette politique.

Labellisé Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat et point d'entrée des porteurs de projets mode, le Village des créateurs renforce le dispositif de l'offre de services L_VE aux entreprises.

Il participe à l'affirmation de l'image de l'agglomération en tant que territoire de mode et de création et constitue également un élément moteur d'une politique de redynamisation des pentes de la Croix-Rousse.

La structure met à disposition des jeunes entreprises de mode une dizaine d'ateliers boutiques, un centre de ressources partagé et propose à ses résidents et adhérents différentes prestations : accompagnement individuel, formations, promotion et communication, actions commerciales, partenariats avec des grands magasins...

Bilan 2008

Fin 2008, 46 entreprises étaient soutenues par le Village des créateurs (neuf entreprises en résidence au passage Thiaffait et 37 adhérents). On notera en 2008 :

- l'accompagnement professionnel des entreprises résidentes du Village des créateurs a été poursuivi avec des rendez-vous mensuels individualisés et des actions de formations spécifiques auxquelles ont participé 36 entreprises. Une trentaine de porteurs de projets ont été reçus et orientés dans le cadre de L_VE.

- vingt-cinq marques ont participé à des opérations de commercialisation organisées avec des grands magasins (centre commercial La Part-Dieu, Galeries Lafayette de Lyon et le Printemps Toulon). Expositions, 2ème édition du concours Talents de mode, les emplettes gourmandes, soirée des nuits sonores : des événements de promotion ont été régulièrement organisés au Passage Thiaffait, à Lyon ou encore à Paris.

Le Village des créateurs entretient des liens étroits avec les acteurs des filières mode textile habillement et design en Rhône-Alpes. Ceux-ci s'expriment notamment par des collaborations avec le concours de la filière textile rhônalpine la mode s'exprime, elle s'imprime, la biennale du design de Saint-Etienne, le marché des soies et le marché de la mode vintage.

Stratégie de développement

Une évaluation des actions conduites par le Village des créateurs a été réalisée en 2007. Elle a permis de mettre en avant la consolidation croissante des entreprises et des emplois et la pérennisation des activités, la qualité de l'accompagnement proposée, la notoriété vis-à-vis des professionnels et l'attractivité de la vitrine que constitue le Village des créateurs.

Afin d'ancrer durablement le Village des créateurs comme référence des structures d'accompagnement mode et design en région Rhône-Alpes et au niveau national, et en cohérence avec les recommandations de l'évaluation, la stratégie de développement du Village des créateurs vise à :

- augmenter le nombre de jeunes entreprises soutenues, avec une base de projets de créateurs plus importante et une sélectivité qualitative plus forte,
- consolider la pérennité des entreprises et les emplois, et augmenter de manière significative leur développement commercial,
- accroître son attractivité au niveau national et européen.

Plan d'actions 2009

La majorité des actions menées par l'association du Village des créateurs à l'attention de ses résidents et adhérents (suivi individuel, formations, partenariats avec les magasins, actions de communication...) est reconduite. Le plan d'actions 2009 présente l'évolution suivante :

- la démarche de recrutement de créateurs de talent sera amplifiée grâce notamment à la participation du Village au concours européen Createurop qui prévoit l'accueil d'un créateur au Passage Thiaffait pour un an,
- l'offre de services proposée aux jeunes entreprises sera renforcée avec la mise en place d'un nouveau cycle de formation, et étendue au niveau du développement commercial. Un chargé de projet accompagnera spécifiquement les entreprises résidentes et adhérentes sur le volet commercial : préparation à des participations sur des salons, appui à la recherche d'agents commerciaux, de bureaux d'achats, diagnostic export....Cet appui sera réalisé en lien avec les actions proposées par les chambres consulaires, syndicats professionnels et organismes d'aide à l'export. Des actions de communication ciblées (grâce notamment à la contractualisation avec un attaché de presse parisien) permettront de développer la visibilité et la reconnaissance des marques soutenues par le Village des créateurs,
- un repositionnement marketing et communication de l'offre de services et de la marque Village des créateurs,
- un renforcement des partenariats en France et en Europe.

Le budget prévisionnel 2009

Libellé	Montant (en € TTC)
dépenses	
personnel (salaires, taxes)	205 000
loyers, assurances, entretien, fournitures...	93 500
prestations conseils, formations	35 000
salons, expositions, communication	90 000
total	423 500
partenariats privés	15 000
contribution des créateurs	34 000
ville de Lyon	25 000
Communauté urbaine	200 000
région Rhône Alpes	140 000
conseil général du Rhône	2 000
autres (location, événementiel, etc. ...)	7 500
total	423 500

Les partenariats privés en nature, développés par le Village des créateurs en 2009, ne figurent pas dans le bilan comptable. Ils peuvent être valorisés à hauteur de 80 000 €.

L'évaluation de l'action de l'association concernera des critères portant sur le développement de l'activité économique des entreprises résidentes : évolution du chiffre d'affaires et des emplois, pérennité de l'entreprise.

Il est proposé que la Communauté urbaine intervienne au profit de l'association Village des créateurs à hauteur de 200 000 € pour permettre la réalisation du plan d'actions 2009 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1 - Décide le versement d'une subvention annuelle d'un montant de 200 000 € à l'association du Village des créateurs du passage Thiaffait pour le programme d'actions 2009, comme convenu dans la convention à intervenir entre la Communauté urbaine et l'association Village des créateurs du passage Thiaffait.

2 - Autorise monsieur le Président à signer la convention avec l'association du Village des créateurs du passage Thiaffait précisant les modalités de versement suivantes : 80 % versés dans un délai global de 40 jours suivant réception par la Communauté urbaine du certificat de notification de la présente convention à l'association et un deuxième versement de 20 % sur demande de l'association sur remise d'un bilan détaillé des actions et d'un bilan financier des actions.

3 - Ces dépenses seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009 et 2010 - compte 657 480 - fonction 90 - opération 1574 selon la répartition suivante : 80 % en 2009 soit 160 000 € et 20 % en 2010 soit 40 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 mars 2009.